

Synthèse *État de l'art* – Les causes profondes de la migration irrégulière dans la région du Processus de Rabat : étude réalisée par Lucie Bacon (Migrinter) et Nelly Robin (Institut de recherche pour le développement-CEPED) pour l'ICPMD, mai 2018

À la demande du Secrétariat du Processus de Rabat, mis en œuvre par le Centre International Pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD), Lucie Bacon et Nelly Robin ont réalisé, en mai 2018, une étude intitulée *État de l'art – Les causes profondes de la migration irrégulière dans la région du Processus de Rabat*. Ce panorama des productions existantes au sujet des « causes profondes » des « migrations irrégulières » propose de repenser la conception qui sous-tend l'approche globale sur la question des migrations mise en œuvre dans le cadre du Processus de Rabat, et qui considère la migration irrégulière comme un problème, dont les causes seraient identifiables, et contre lesquelles il serait possible de lutter grâce à l'aide au développement.

L'approche actuelle envisage deux volets: le premier consiste à adopter des mesures sécuritaires, notamment l'externalisation du contrôle des frontières de l'Union Européenne (UE) ; le second, pensé sur le long terme, entend s'attaquer aux facteurs qui motivent le départ des migrants. Ceux-ci peuvent être économiques (pauvreté, crise économique, poids de la dette extérieure), démographiques (accroissement de la population, croissance urbaine), environnementaux (sécheresse, pression sur les ressources naturelles), ou encore politiques (coup d'État). Afin de détourner les populations des pays d'origine de leur projet migratoire, des instruments spécifiques ou de l'aide au développement sont mis à contribution.

Cependant, malgré ces deux volets, les migrations irrégulières subsistent. Face à cette impasse, des travaux scientifiques proposent une autre approche. Cette remise en cause passe d'abord par la mise en lumière du caractère partial de cette conception, qui considère les migrations dans une logique « Sud-Nord », ne prenant pas suffisamment en compte les migrations intra-africaines. Or, celles-ci sont très importantes entre les pays africains du Processus de Rabat : il y existe une logique de libre circulation propre au fonctionnement des espaces de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et de la CEEAC (Communauté économique des États d'Afrique Centrale), qui demeure bien souvent lorsque les déplacements se dirigent vers les pays du Maghreb, en raison de l'existence d'accords bilatéraux entre les États membres de la CEDEAO et de la CEEAC d'une part, et les États du Maghreb d'autre part.

Or, il est primordial de prendre en compte ces mouvements intra-africains ainsi que les bénéfices liés à la libre circulation. En effet, il a été démontré que la migration a tendance à accroître le développement des pays d'origine, notamment via les transferts de fonds et les créations d'emplois par les migrants. Selon le dernier rapport de la Banque Mondiale, en 2017, le montant des transferts de fonds des migrants vers les pays à faible et moyen revenus s'élève à 466 milliards de dollars, un chiffre bien supérieur à celui de l'aide publique au développement.

Par ailleurs, la notion de « causes profondes de la migration irrégulière » peut poser problème car elle opère une distinction entre migrations régulières et irrégulières qui ne correspond pas à la réalité : il n'y a pas de causes profondes de la migration régulière d'un côté, et de causes profondes de la migration irrégulière de l'autre. Il y a, au départ, un projet migratoire et une décision de partir, et c'est uniquement dans la mise en œuvre du parcours migratoire que la migration peut devenir – éventuellement – irrégulière.

De plus, la lutte contre les « causes profondes » est sous-tendue par une logique déterministe, qui ne permet pas de saisir la complexité de la démarche migratoire : en effet, ce raisonnement nous conduit à considérer les migrants soit comme des « objets balistiques mus par les différentiels des niveaux de vie entre pays émetteurs et pays récepteurs », donc comme des « agents n'ayant aucune prise sur leurs actions », soit comme des « calculateurs acharnés visant à maximiser leurs gains », « [connaissant] à l'avance [les] effets de leurs actions »¹.

L'étude proposée invite au contraire à **considérer le migrant comme un individu autonome, mu par des motivations plus complexes qu'une volonté d'échapper à la pauvreté**. La notion de projet migratoire, en constante réévaluation et reconfiguration lors de la mise en œuvre de la migration, permet de mieux appréhender les parcours des migrants. Elle propose de prendre en compte les modifications qui ont lieu au court de la migration, et de redonner une place aux membres du groupe d'appartenance de l'acteur-migrant dans les prises de décisions qui orientent son parcours.

Ce panorama réalisé par Lucie Bacon et Nelly Robin pour l'ICMPD propose donc une approche novatrice des mouvements migratoires au sein des pays membres du Processus de Rabat, selon laquelle une des solutions réside dans le maintien de la libre circulation, qui favorise le développement économique et l'équilibre politique de ces régions.

¹ Ma Mung Emmanuel, 2009, « Le point de vue de l'autonomie dans l'étude des migrations internationales : « penser de l'intérieur » les phénomènes de mobilité », de Françoise Dureau; Marie-Antoinette Hily. Les mondes de la mobilité, Presses de l'Université de Rennes, pp. 25-38